

CAP A

Commission Administrative Paritaire des catégories A 25 janvier 2024

Mesdames, Messieurs,

Cette première CAP A de l'année 2024 survient après la publication des tableaux d'avancement des fonctionnaires techniques et administratifs. La faiblesse des taux a eu pour conséquence, une fois de plus, de mécontenter de nombreux agents dont le CREP était pourtant excellent à tout point de vue.

Les tableaux d'avancement pour les attachés principaux vont même renforcer le ressenti et l'amertume des attachés en province, pour lesquels les opportunités d'avoir un déroulement de carrière sont trop limitées.

Beaucoup d'agents ont par ailleurs l'œil rivé sur leur positionnement par rapport aux trajectoires courtes / moyennes et longues... et s'inquiètent fortement de voir qu'ils vont passer en profil « trajectoire longue ». Certains en ressentent un mal être très important.

Dans nos établissements du Service de Santé des Armées, le malaise touche tous les agents de la filière paramédicale. Les tableaux d'avancement des agents concernés ne sont toujours pas connus ; quand vont-ils sortir ?

FO ne peut se satisfaire du nombre trop faible de postes ouverts à la sélection pour la formation au diplôme de cadre de santé, compte tenu de la pyramide des âges de ce corps et des futurs départs à la retraite. S'agissant de cadres, FO pose également la question de l'évolution de carrière dans ce corps qui pourrait conduire à la création de postes de directeurs de soin pour les personnels civils.

Pour l'ensemble des agents de catégorie A qui ont perdu beaucoup de pouvoir d'achat ces dernières années, FO revendique une hausse générale des rémunérations et surtout une amélioration des grilles indiciaires. FO s'oppose en effet à une rémunération où la part de l'IFSE devient trop importante.

FO constate une montée du mécontentement d'agents qui se voient refuser du télétravail. Trop souvent ce refus est lié à un manque de matériel nomade. En effet, il n'y aurait pas suffisamment de clés TOKEN... Ces refus rendent perplexes certains agents qui seront dans quelques mois dans l'obligation de faire du



télétravail pour cause de JO ! FO dénonce trop de refus, au détriment d'agents qui sont aujourd'hui en difficulté du fait d'un problème de santé, d'un handicap ou de l'éloignement de leur domicile par rapport à leur lieu de travail, ceci générant malheureusement des tensions et de l'amertume dans les services.

FO déplore que les conditions matérielles et de travail des commissaires paritaires ne sont pas satisfaisantes : réception très tardive des dossiers à étudier, difficulté d'accès à INTRADEF pendant les journées de préparation. Ceci malgré la forte implication des équipes du Bureau de la Gestion Ministérielle des Ressources Humaines Civiles.

FO souligne le ressenti d'injustice des agents qui sont tenus à des délais pour déposer leur recours et qui attendent pendant des mois une réponse de l'administration !

En vous remerciant de votre écoute.

Paris, le 25 janvier 2024

